

Retraite et déclaration de revenus **Le montant imposable a été** **automatiquement communiqué à l'administration fiscale**

A l'approche de la période de déclarations des revenus 2019, la CARSAT Aquitaine rappelle à ses assurés comment connaître le montant déclaré aux impôts. Ce montant a été automatiquement transmis à l'administration fiscale.

Les retraités, doivent effectuer tous les ans une déclaration de revenus qui doit comprendre le montant de leur retraite.

Comme chaque année, ce montant a été directement transmis par l'Assurance Retraite à l'administration fiscale.

Pour le connaître, rien de plus simple, il suffit à tout retraité percevant une pension de la CARSAT de se connecter à son espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr et d'utiliser le service « Consultez le montant déclaré à l'administration fiscale ».

Ils peuvent ainsi visualiser le montant, le télécharger et l'imprimer.



A noter ! Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Assurance Retraite et son réseau de Carsat gèrent la retraite des travailleurs indépendants. Ce service leur est également accessible sur www.lassuranceretraite.fr via leur espace personnel.

Toutes les informations pratiques sont disponibles sur www.lassuranceretraite.fr

Contact Presse Nadège Lacombe/ nadege.lacombe@carsat-aquitaine.fr / 06 15 45 79 48

À propos de la CARSAT Aquitaine

Assurer la retraite, protéger la santé

La CARSAT Aquitaine est un organisme de sécurité sociale de droit privé chargé de la gestion d'un service public :

- gérer la retraite des salariés et des travailleurs indépendants.
860 00 retraités sont payés par la CARSAT Aquitaine – près de 66 000 demandes de retraite sont traitées par an.
- accompagner socialement les publics fragilisés
- assurer les accidents du travail et les maladies professionnelles.